



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES NATURELLES & DU DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)**

**Recensement Général de l'Agriculture
Enquête Communautaire**

Note de présentation

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) met en œuvre le recensement agricole, avec une contribution conjointe de l'Etat haïtien et de l'Union Européenne et avec l'encadrement technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Le but du projet est le renforcement du système de statistiques agricoles et l'amélioration des données agricoles et alimentaires pour répondre aux besoins en données pour la conception et le pilotage de la politique de développement agricole et rural, tant au niveau national que local. Dans ce contexte le projet préconise les réalisations suivantes

- ✓ La conduite du Recensement Général de l'Agriculture (Enquête communautaire, enquête des exploitations agricole et enquêtes thématiques)
- ✓ La contribution à la mise en place d'un Système Permanent de Statistiques Agricoles
- ✓ Le renforcement des structures et du système d'information agricole et alimentaire et mise en œuvre d'un système d'information géographique agricole et rural.
- ✓ La mise à la disposition des décideurs et des utilisateurs privés et publics des informations idoines permettant d'apporter un éclairage et de stimuler les actions de développement agricole et rural durable et de

lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Les travaux préparatoires et la mise en œuvre des différentes étapes du recensement agricole se réalisent d'une part dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation au sein du Ministère de l'Agriculture des ressources naturelles et du développement rural qui impliquent aussi bien les services centraux que les services décentralisés du Ministère de la agriculture et d'autre part dans le cadre d'une synergie inter institutionnelle avec des contributions actives de plusieurs institutions et plus particulièrement celles du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, de l'Institut Haïtien des Statistiques et de l'Informatique et du Centre National de l'information Géo Spatiale.

L'enquête communautaire objet de la première phase du recensement agricole couvre l'ensemble des sections communales du pays. Elle a pour finalité première de fournir aux pouvoirs publics, aux acteurs du développement et aux opérateurs économiques les données nécessaires pour la prise de décisions. Les éléments informationnels recueillis permettront entre autre aux autorités locales et aux acteurs locaux de mieux cerner les spécificités de leur territoire et partant une meilleure perception de ses potentialités de développement et des stratégies nécessaires pour valoriser ses vocations et ses atouts.

L'enquête communautaire, couvre au niveau de chaque section communale plusieurs aspects dont principalement : les spécificités agricoles, l'état de l'environnement, les spécificités culturelles, l'accès aux infrastructures de base, aux services et au marchés, les activités économiques et les vocations dominantes, l'emploi agricole, la cohésion sociale, la sécurité alimentaire, les perspectives de développement. Les interrogations que se pose l'enquête communautaires sont ventilées en 17 thèmes qui se présentent comme suit :

- 1. Localisation et identification du panel**
- 2. Caractéristiques générales**
- 3. Caractéristiques agricoles**
- 4. État de l'environnement**

5. **Routes et enclavement**
6. **Eau et électricité**
7. **Accès aux infrastructures et aux services de base**
8. **Unités de transformation et artisanat**
9. **Principaux marchés de la section**
10. **Sites, spécificités culturelles et festivités**
11. **Activités économiques et vocations**
12. **Accès aux intrants, au conseil et au crédit**
13. **Emploi agricole**
14. **Cohésion sociale, intégration et conflits**
15. **Sécurité alimentaire**
16. **Perspectives de développement**
17. **Habitations et localités de la section**

Les services décentralisés du Ministère de l’agriculture et particulièrement au niveau communal ainsi que les représentants des instances élues au niveau des sections communales ont été mis à contribution afin de permettre à ces structures de mieux cerner les particularités et les spécificités des espaces sous leur tutelle et partant de leur permettre d’être les catalyseurs des actions de développement menées par les différents acteurs. Les informations seront recueillies par un animateur désigné par le MARNDR auprès d’un panel représentatif des différents acteurs de chaque section communale

C’est ainsi qu’au niveau local plus de 6000 membres de panels représentant les sections communales, 120 animateurs et les structures décentralisées du MARNDR seront mobilisés pendant un mois pour dresser un inventaire des atouts, des contraintes et des vocations de chaque section.

Les résultats de l’enquête seront diffusés largement sous plusieurs formes (documents, cartes thématiques, base de données, site web) pour permettre une utilisation intense des informations par l’ensemble des acteurs du développement agricole et rural tant au niveau national que local.